



Amélioration de la gestion des autres ressources

Depuis 1982, avec l'élaboration du premier Plan National de Développement, les interventions dans le secteur sont désormais encadrées dans cet instrument de développement global. La préparation du document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, un processus qui a commencé en 2001 avec l'élaboration et l'adoption de l'IPRS, s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique du pays traditionnellement véhiculée par Les Plans Nationaux de Développement et les Grandes Options du Plan. La nouvelle approche place la lutte contre la pauvreté au cœur de la politique publique en lui donnant la pertinence et la visibilité aux niveaux global (gouvernance, macroéconomie) sectoriel et local. Le DSCR II, dont le mandat s'inscrit dans le cadre d'un horizon temporel de moyen terme a comme cadre de référence le Programme du Gouvernement pour la 7ème législature (2006–2011), le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR I), les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la Stratégie de Transformation Economique. L'objectif général vise à « atteindre un développement humain durable basé sur un système de production solide et dynamique dans la valorisation de son capital humain, ses capacités technologiques et sa culture dans le contexte d'un développement régional équilibré, la solidarité, la justice sociale, la démocratie et la conscience de l'environnement ».

Les axes stratégiques énoncés portent sur: la bonne gouvernance, le capital humain, la compétitivité, la structuration de l'infrastructure et la cohésion sociale. Homologué en 2004, le Plan Stratégique pour l'Agriculture, s'est inspiré dans sa conception, des politiques macroéconomiques qui façonnent et encadrent les stratégies globales prônées pour le développement du pays, expliquées dans la vision stratégique du développement à moyen terme du Gouvernement, GOP 2002–2005, dans le Plan d'Action pour l'Environnement (PANA II), dans la Stratégie Nationale pour la Sécurité Alimentaire, dans le document provisoire de stratégie de réduction de la pauvreté. Le document est encore approprié aux initiatives et les dynamiques d'intégration sous-régionale dans le cadre de la CEDEAO et du CILSS et continental dans le cadre du NEPAD. La Stratégie de Développement Agricole à l'horizon 2015 présente comme objectif majeur pour le développement du secteur « le développement rural durable fondé sur la valorisation intégrée et participative des ressources naturelles spécifiques des zones agro-écologiques (ZAE) et de la Zone Économique Exclusive (ZEE) et du potentiel humain et socio-économique local pour optimiser sa capacité de production afin d'améliorer les conditions d'existence durable des populations rurales et urbaines ». Il y a cinq axes prioritaires d'action énoncés dans le document de la Stratégie de Développement Agricole : (i) l'accès et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, cultures, élevage et pêche) – convergeant avec l'axe 1 du PDDAA et les axes 1 et 2 du PNIA ; (ii) mise en valeur des produits agricoles et de la pêche – selon les axes 2, 4 et 5 du PDDAA et 3 et 4 du PNIA ; (iii) l'encouragement de la recherche pour le développement et la promotion/vulgarisation des technologies appropriées, selon les axes 1 et 4 du PDDAA et 1, 2 et 3 du PNIA ; (iv) le renforcement des services d'appui socio-économique. De concert avec l'axe 4 du PDDAA et 3 et 4 du PNIA ; (v) assurer la sécurité alimentaire durable aux populations notamment les plus vulnérables. L'axe 3 du PDDAA et de l'axe 5 du PNIA. Les axes du PNIA sont :

1. Amélioration de la gestion de l'eau
2. Développement des filières agricoles et promotion des marchés
- 3. Amélioration de la gestion des autres ressources**
4. Prévention et gestion de crises alimentaires et autres catastrophes naturelles
5. Renforcement institutionnel

Contexte

Au plan international la politique de gestion durable des ressources naturelles fait l'objet d'un intérêt croissant en raison de leur importance stratégique en tant que source de multiples usages, services et fortes pressions auxquelles elles sont soumises. Dans l'espace de la CEDEAO, les ressources naturelles sont de plus en plus limitées et fortement affectées par l'utilisation non durable, la dégradation et/ou l'épuisement découlant des diverses activités humaines, tant pour répondre aux besoins fondamentaux de subsistance et pour des usages industriels et commerciaux. Cette préoccupation a conduit la CEDEAO et ses partenaires dans la formulation du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA). Encadrée dans le PRIA, chaque pays membre de la CEDEAO a élaboré son Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), composé de plusieurs sous-programmes.

Objectif

Le sous-programme d'Amélioration de la Gestion des Autres Ressources Naturelles a pour objectif général contribuer à la gestion durable au niveau mondial des ressources naturelles communes visant l'amélioration des conditions de vie des populations. Spécifiquement, ce sous-programme vise à créer les conditions pour une utilisation durable des: i) ressources des écosystèmes forestiers ; ii) ressources pastorales ; iii) ressources halieutiques ; iv) terres.

La mise en œuvre du sous-programme durera cinq ans au niveau national, avec une vision de la vie sociale, économique, environnementale et politique, impliquant directement ou indirectement, différents partenaires et acteurs ayant un rapport avec les secteurs de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche, y compris les communautés locales, les ONG, les établissements privés, scientifiques, municipaux, de l'enseignement et de l'État, ainsi que des partenaires extérieurs.

Les actions envisagées au titre de ce sous-programme permettront de concilier la préservation des ressources naturelles et la qualité environnementale avec les limites d'ordre biologique et écologique avec les besoins de nature économique et sociale. Dans ce contexte, la mise en œuvre de ces actions se fondera sur les principes suivants : i) synergie entre les institutions publiques et privées et les ONG, tant au niveau local, national et régional ; ii) approche progressive en tenant compte des divers intérêts des intervenants dans la foresterie, l'élevage et la pêche, ainsi que les bénéficiaires ; iii) conservation des valeurs écologiques des écosystèmes pastoraux, forestiers, côtiers et marins ; iv) utilisation durable des ressources naturelles.

Le suivi de la mise en œuvre des activités relevant du sous-programme sera garanti par une Coordination Nationale, un Comité National de Pilotage et par l'Unité de Coordination du Programme au niveau régional. Le sous-programme fera également l'objet des évaluations

tant intercalaires que finales en vue de l'appréciation de l'exécution physique, financière et des impacts.

Les diverses actions à mettre en œuvre dans les différentes composantes entraîneront d'importants impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs auprès des institutions publiques et privées, des ONG, des communautés et la population en général, en contribuant à la lutte contre la pauvreté et l'atténuation des effets de la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques.

Coûts

Le budget total du Sous-programme « Amélioration de la Gestion des autres Ressources Naturelles » est de 2.115.896.750 (deux milliards cent quinze millions huit cent quatre vingt six mille et sept cent cinquante escudos).

COMPOSANTES

I. GESTION DES CIRCUITS ET ORGANISATION DU PATURAGE LIBRE

Objectif général : Création des conditions pour l'utilisation durable des ressources pastorales en vue de contribuer à une meilleure qualité de vie des personnes et la lutte contre la pauvreté.

Objectifs spécifiques : (i) créer des conditions d'utilisation durable des pâturages et l'amélioration de la santé animale ; (ii) renforcer les capacités des différents acteurs impliqués à travers l'éducation, la communication et l'information (ECI).

I.1. GESTION DURABLE DES RESSOURCES PASTORALES

Objectif général : Création de conditions pour l'utilisation durable des ressources pastorales et l'amélioration de la santé animale.

Activités :

- Elaborer et mettre en place des plans de gestion pour les zones pastorales
- Construire des infrastructures pour la conservation des sols et des eaux et le reboisement Faire la recherche sur les maladies avec les conséquences économiques de ces maladies, notamment les parasites et les maladies bactériennes.
- Construire des abreuvoirs pour le bétail
- Assurer le contrôle de la qualité et de la quantité d'eau
- Créer et mettre en œuvre un système d'alerte précoce sur les risques et la crise fourragère et hydrique.

1.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DIFFERENTS ACTEURS

Objectif général : Renforcement des capacités des différents acteurs à travers l'éducation, la communication et l'information (ECI).

Activités : Réaliser des actions de renforcement des capacités en gestion, en conservation et en utilisation durable des ressources pastorales aux institutions privées, les ONG et les collectivités locales relatives à la pratique du pâturage libre ; mener des campagnes de sensibilisation:

2. APPUI A LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES

Objectif général : Améliorer la multifonctionnalité des zones forestières du Cap-Vert en garantissant et en accroissant leur mise en valeur environnementale, économique, et sociale de manière à aider à réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations grâce à une gestion durable des zones boisées.

Activités :

- Développer des outils essentiels de planification et de gestion ainsi que des mesures pour mettre en œuvre la gestion durable des ressources forestières et d'atténuer les effets de la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques;
- Protéger les valeurs écologiques et paysagistes des zones forestières de l'archipel et valoriser la multifonctionnalité des zones boisées afin d'accroître la contribution des produits forestiers à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté surtout dans les zones rurales.
- Renforcer les capacités des institutions et des acteurs ainsi que développer une conscience de la multifonctionnalité des forêts à travers l'éducation, la communication et l'information (ECI).

2.1. GESTION DURABLE DES ZONES FORESTIERES

Objectif général : Mettre au point des outils essentiels de planification et de gestion ainsi que la mise en œuvre de mesures nécessaires à la gestion durable des ressources forestières et atténuer des effets de la désertification, de la dégradation des sols et des changements climatiques.

Activités :

- Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion des zones boisées
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des communautés en gestion des forêts
- Aider les communautés à mettre en œuvre des activités de gestion des zones forestières sélectionnées

- Récupérer 500 ha de terres dégradées
- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'adaptation des forêts aux effets des changements climatiques climatique
- Créer un centre de semences agro-sylvo-pastoral
- Faire la recherche sur des espèces agro-sylvo-pastorales qui s'adaptent le mieux aux conditions édapho-climatiques nationales
- Créer un système de surveillance pour prévenir et combattre les incendies de forêt
- Réaliser des actions de sensibilisation et la formation.

2.2. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIERES

Objectif général : protection des valeurs écologiques et paysagistes des zones forestières pittoresques des îles du Cap-Vert ainsi que la valorisation de la multifonctionnalité des zones forestières afin d'accroître la contribution des produits forestiers à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté surtout dans les zones rurales.

Activités :

- Élaborer, diffuser et mettre en œuvre le plan de conservation de certaines espèces et leurs habitats.
- Faire un inventaire des actions de conservation des paysages, des arbres et des infrastructures liés au secteur agro-sylvo-pastoral ayant une valeur environnementale, culturelle et économique.
- Promouvoir des activités génératrices de revenus liées aux ressources forestières (produits forestiers, l'artisanat, l'écotourisme, etc.) Réaliser des actions de récupération économique des plantes endémiques fruitières et ornementales.
- Élaborer et financer des micro-projets comme un moyen de favoriser l'émergence de petits entrepreneurs
- Assurer des actions de formation, des visites et des échanges d'expériences.
- Introduire et sélectionner des espèces à valeur économique élevée tant pour la production fourragère que pour les produits ligneux et les fruits.
- Faire l'analyse bromatologique des espèces sélectionnées
- Promouvoir les zones agro-forestiers et créer de nouvelles zones et/ou restaurer des zones sylvo-pastorales.

2.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES ACTEURS

Objectif général : Renforcement des capacités des différents acteurs impliqués à travers l'éducation, la communication et l'information (ECI).

Activités :

- Renforcer les capacités en gestion, conservation et valorisation des ressources forestières
- Créer le club des forêts en impliquant les secteurs public, privé, des ONG, les collectivités et les citoyens en général
- Appuyer les activités des ONG liées à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des ressources forestières
- Mener des campagnes de sensibilisation
- Créer et mettre en œuvre un système d'information sur le secteur forestier
- Faire la recherche liée au secteur notamment sur le comportement et la mise en valeur d'espèces introduites et endémiques, entre autres
- Réaliser des recherches liées au secteur, notamment sur le comportement et valorisation des espèces introduites et endémiques parmi d'autres.

3.APPUI A LA GESTION DE RESSOURCES HALIEUTIQUES

Objectif général : Contribuer à une gestion intégrée et durable des ressources halieutiques afin d'améliorer les niveaux de sécurité alimentaire et les conditions de vie des communautés et réduire le niveau de pauvreté de la population.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les niveaux de revenu des personnes impliquées dans la pêche artisanale et industrielle;
- Créer les conditions adéquates pour l'accueil au sol des produits de la pêche
- Renforcer les capacités techniques et professionnelles des agents actuels du secteur et les jeunes entrepreneurs;
- Développer des actions d'information et de communication pour les communautés;
- Disposer d'un système de gestion efficace de la pêche à travers le renforcement de la recherche, le contrôle et l'administration

3.1.AMELIORATION DU REVENU

Objectif général : améliorer les niveaux de revenu des personnes impliquées dans la pêche artisanale et industrielle.

Activités :

- Procéder à un inventaire national des navires en mauvais état, avec la possibilité de récupérer la coque et des moteurs
- Réaliser une étude visant à fournir des orientations sur les caractéristiques des navires à introduire.

- Créer une ligne de crédit pour financer la récupération/réhabilitation et le renouvellement de la flotte
- Promouvoir les opportunités pour la pêche dans la ZEE des pays avec lesquels nous avons des contrats de pêche
- Promouvoir l'exploitation de nouvelles pêcheries et de nouvelles ressources
- Mener une étude de marché sur les facteurs de production
- Promouvoir la création d'unités de commercialisation des intrants dans les principaux points de décharge
- Réaliser la formation sur les normes de qualité, les techniques de manipulation et de conservation des poissons, l'utilisation de nouvelles techniques et technologies de la pêche, l'entretien et la réparation des moteurs hors-bords
- Promouvoir la qualité et la mise en valeur des produits de la pêche
- Réaliser des actions de divulgation de la valeur du poisson dans le régime alimentaire à l'école
- Promouvoir des foires nationales des produits de la pêche

3.2 CONSTRUCTION/AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APPUI A LA PECHE

Objectif général : Créer les conditions favorables à la réception au sol des produits halieutiques.

Activités :

- Réparer et réhabiliter les installations existantes
- Créer une ligne de crédit pour financer la récupération/réhabilitation
- Faire de la sensibilisation et de la formation sur l'associativisme
- Construire un quai de pêche dans l'île de Sal
- Procéder à l'acquisition des équipements
- Installer les machines à glace et de chambres froides
- Construire un marché aux poissons dans la Ville de Praia

3.3. FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

Objectif général : aptitude technique et professionnelle des agents actuels du secteur et des jeunes entrepreneurs.

Activités :

- Procéder à l'inventaire des besoins actuels de formation
- Élaborer un plan de formation et programmes d'études
- Réaliser des actions de formation

- Développer des unités de formation mobiles pour les différentes communautés
- Développer des partenariats avec le département de l'éducation des adultes
- Promouvoir des radios communautaires dans les différentes communautés
- Élaborer des actions de divulgation des mesures de gestion adoptées
- Promouvoir la co-gestion des ressources halieutiques

3.4. APPUI INSTITUTIONNEL

Objectif général : Se doter d'un système de gestion efficient des pêches à travers le renforcement de la recherche, du contrôle et de l'administration.

Activités :

- Mener des campagnes d'évaluation des principaux stocks avec valeur commerciale

- Procéder à l'évaluation bioéconomique des principales ressources
- Produire des recommandations de gestion relatives à l'administration
- Réaliser une étude pour connaître les potentialités de l'aquaculture dans le pays
- Mettre à jour le système statistique des pêches
- Effectuer des patrouilles maritimes et aériennes dans les zones économiques exclusives et des zones côtières
- Mettre à jour la législation du secteur
- Évaluer les mesures limitant la pêche et proposer des alternatives
- Accompagner et vérifier systématiquement le processus d'octroi de licences des différentes pêches
- Mener des inspections régulières des activités de la pêche nationale et étrangère.

Tableau I : Résumé des coûts du sous-programme – Amélioration de la gestion des autres ressources naturelles

Composante	Budget par an en escudos (000) cap-verdien						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
1. Gestion des itinéraires et organisation de la Transhumance	15.950	47.850	21.450	19.250	18.150	20.350	143.000
2. Appui de la Gestion des Ressources Forestière Partagées	114.400	144.650	162.250	143.000	132.550	56.100	752.950
3. Appui de la gestion des ressources halieutiques	81.492	768.454	126.107	109.517	79.817	54.559	1.219.947
Total du sous-programme	211.842	960.954	309.807	271.767	230.517	131.009	2.115.897